



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

*Préavis N° 47/2010
Au Conseil Communal de Crassier*

Municipalité de Crassier

Préavis no 47/2010

Budget 2011

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

INTRODUCTION

La Municipalité à l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2011, qui boucle avec un excédent des charges de CHF 176'390.00. A titre de comparaison, le budget 2010 présentait un déficit de CHF 553'657.00. Le montant total du budget 2011 s'élève à CHF 6'940'830.00 comparé à celui de 2010 de CHF 7'392'775.00

COMMENTAIRES

Ce budget tient compte de la de la bascule de 6 points d'impôt en faveur du canton et de la diminution de 2 points d'impôt selon la décision du Conseil communal du 1^{er} novembre 2010.

Les revenus des impôts conjoncturels, soit les droits de mutations et l'impôt sur les gains immobiliers, ont été augmentés par rapport au budget 2010, pour être en phase avec la nouvelle péréquation.

La nouvelle facture sociale prévisionnelle et les acomptes de la péréquation pour 2011 totalisent un montant de CHF 2'089'420.00 contre CHF 2'161'749.00 en 2010 et CHF 2'256'462.00 dans les comptes 2009.

Le point d'impôt de notre commune est de CHF 63'709.00 pour le budget 2011 contre CHF 51'332.00 pour le budget 2010. (Chiffres de l'état de Vaud).

Les postes au budget ne diffèrent presque pas par rapport au budget 2010, seule la péréquation et la facture sociale auront de l'influence sur les comptes réels.

Les écoles sont le reflet de notre jeune population.

Les commentaires par poste et compte du budget 2011, ayant subi des modifications significatives par rapport au budget 2010, sont joints au projet de budget.

La population de Crassier a augmenté de 62 habitants par rapport à l'an passé.

Aucun investissement important n'a été porté au budget 2011.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal N° 47/2010 - novembre 2010 - Budget 2011
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter le budget 2011 tel que présenté par la Municipalité.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2010 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: J.-P. Heller La Secrétaire: B. Isabettini



Annexe : Budget 2011

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic et le boursier, M. M.-H. Berlie.

